



CHARTE DE L'ÉLU RECIPROC « POUR LA PROTECTION DES CITOYENS ET LE RESPECT DE LA CONSTITUTION »

ELECTIONS LEGISLATIVES 2022
CAMPAGNE DE PROMOTION DES CANDIDATS LABELLISES

Mercredi 8 juin 2022 – Communiqué de presse – Pour diffusion immédiate

Après plusieurs semaines de promotion et à quelques jours du 1^{er} tour des élections législatives en France métropolitaine, l'initiative ReCiProC connaît un franc succès.

83 candidats ont d'ores et déjà signé la Charte de l'Élu ReCiProC.

ReCiProC est résolument apartisan, toutefois ces chiffres montrent que la vague citoyenne est bien plus forte, en nombre de candidats, que certains partis.

Pour rappel : ReCiProC, soutenue par BonSens.org et par plusieurs associations citoyennes propose aux candidats à la députation de signer la « **Charte de l'Élu ReCiProC pour la protection des citoyens et le respect de la Constitution** », dont l'objet est de prémunir les citoyens contre toutes nouvelles atteintes aux valeurs de la République, en ne donnant pas un « chèque en blanc » aux élus de la prochaine mandature à l'Assemblée nationale.

La Charte contient **78 engagements** qui correspondent aux préoccupations quotidiennes des milliers de Français, professionnels de la santé (aides-soignant(e)s, infirmier(e)s, pompiers, médecins etc.), avocats, juristes d'entreprise, enseignants, professionnels du monde éducatif et social et acteurs de la société civile qui ont participé à sa rédaction.

Sa signature permet aux signataires d'apposer le **label ReCiProC** sur leurs documents de campagne et de bénéficier de la promotion des associations partenaires de ReCiProC.

La charte respecte la Constitution et ne saurait être interprétée comme constituant un quelconque mandat impératif.

La liste des signataires, mise à jour quotidiennement, est accessible au public sur le site internet de ReCiProC : <https://reciproc.org/les-candidats-labellises-pour-les-legislatives-2022/>

Contact presse :

mail : contact-presse@reciproc.org